DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)** SEANCE DU Lundi 23 septembre 2024

N° DE LA DELIBERATION: 2024048

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents: Buchon Christine, Croxo Charles, CROXO Stéphanie, Lafont Eric, LAINE Jean-Michel, Ozil Cvril. Recht Caroline

Absents : BONOT Anne-Marie procuration à OZIL Cyril, BOURGUET Sébastien procuration à LAFONT Eric, OZIL Sylvain procuration à CROXO Stéphanie, SAUVAYRE Jean-Luc procuration à LAINE Jean-Michel.

A été nommé secrétaire : Mme CROXO Stéphanie

NOMBRES DE MEMBRES: 11 Afférents au Conseil Municipal: 11

En exercice: 11

Qui ont pris part à cette délibération : 11 Date de la convocation: 18/09/2024 Date d'affichage: 18/09/2024

Objet de la délibération : SUBVENTION ASSOCIATION DE THEATRE LES AUTRES

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'association de théâtre Les Autres a demandé une subvention à la commune.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE D'ACCORDER A L'UNANIMITE DE SES **MEMBRES**

une subvention à l'association de théâtre Les Autres en 2025. Monsieur le Maire devra prévoir les crédits nécessaires sur le prochain budget communal de 2025, Le important de cette aide sera décidée l'année prochaine au moment de l'élaboration du budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,	Mr Sébastien BOURGUET	R.F.
Cyril OZIL	Conseiller Municipal	(Gard)
La Première Adjointe,	Mme Caroline RECHT	3,111
Stéphanie CROXO	Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint,	Mr Eric LAFONT	
Mr Jean-Luc SAUVAYRE	Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE	Mr Sylvain OZIL	
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT	Mr Charles CROXO	
Conseillère Municipale	Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON		
Conseillère Municipale		

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr